

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 MARS 2024

Date de convocation : 28 février 2024

Date d'affichage : 28 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Séverine CAPOGNA (arrivée à 20h45)

Absents, excusés : - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

Procurations : Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL, Jérôme GUILLOUD à Pierre COLOMB, Anne-Lise CALABRIN à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Régie de chaleur : Approbation du compte de gestion 2023
- Régie de chaleur : Adoption du compte administratif 2023
- Régie de chaleur : Affectation du résultat 2023
- Régie de chaleur : Vote du budget primitif 2024
- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 Février 2024
- Loi APER – Proposition de Zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de St Michel
- Mise en place d'équipements fitness au City park – choix d'un prestataire
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la mise en place d'équipements fitness au City park
- Demande de subvention auprès de l'Etat (Agence nationale du Sport – Plan 5000 équipements génération 2024) pour la mise en place d'équipements fitness au City park
- Questions diverses

REGIE DE CHALEUR – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Comme chaque année, il est nécessaire de valider la comptabilité de l'année précédente c'est-à-dire de voter le compte administratif (document comptable retraçant les écritures comptables faites en 2023 en mairie) et le compte de gestion (document comptable identique mais tenu par la trésorerie).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2023.

Voté à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

	Regie
Dépenses fonctionnement	37 111,14 €
Recette fonctionnement	31 981,35 €
Résultat de l'année	-5 129,79 €
Résultat antérieur	7 842,95 €
Résultat définitif	2 713,16 €
Dépenses investissement	6 032,66 €
Recettes investissement	15 605,46 €
Résultat de l'année	9 572,80 €
Résultat antérieur	-3 458,28 €
Résultat définitif	6 114,52 €

En raison de la fin de l'amortissement des subventions perçues lors de la mise en place du réseau de chaleur, il est constaté un décalage avec une section d'investissement fortement excédentaire tandis que la section de fonctionnement est déficitaire. Ce déficit s'explique notamment par des travaux d'entretien réalisés en 2023 lors de la remise en route de la chaudière.

Voté à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR -AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le compte administratif 2023 présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	1068	Résultat de l'exercice 2023	Dont restes à réaliser 2023 - investissement	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 3 458,28 €		9 572,80 €	R :	6 114,52 €
Fonctionnement	11 301,23 €	3 458,28 €	- 5 129,79 €	D :	2 713,16 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat 2023 du budget M4 – Régie de Chaleur comme suit :

Résultat en investissement	6 114,52 €
Affectation obligatoire du solde (001)	6 114,52 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	2 713,16 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068	- €
Total affecté au 1068	- €
Affectation en fonctionnement (002)	2 713,16 €

Voté à l'unanimité

REGIE DE CHALEUR – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

C'est au regard de ces chiffres 2023 et des travaux prévus en 2024 (mise en place de radiateur/thermostats thermostatiques, vanne de la salle de la cour voire compteurs) qu'a été préparé le budget prévisionnel 2024.

Globalement, les dépenses réelles prévues pour le budget de chaleur en 2024 et les recettes donnent les éléments suivants :

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024 - REGIE CHALEUR			
RECETTES ET DEPENSES REELLES*			
Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	22 080,00 €	Vente chaleur	29 890,00 €
Charges de Personnel (012)	1 600,00 €	Autres produits	- €
Dépenses exceptionnelle (67)	- €	Amortissement des subventions perçues	- €
Intérêts d'emprunt (66)	2 355,00 €	TOTAL	29 890,00 €
Dotation aux amortissement (68)	12 288,00 €		
Dépenses imprévues	- €	Entre sections :	- 8 433,00 €
TOTAL	38 323,00 €	à transférer en investissement (023)	
Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Capital d'emprunt (16)	2 302,00 €	Virement de fonctionnement (023)	- €
Immobilisations	2 550,00 €	Amortissement	12 288,00 €
Amortissement Subvention	- €	1068	- €
TOTAL	4 852,00 €	Subvention	- €
		TOTAL	12 288,00 €
		Entre sections :	7 436,00 €
TOTAL DEPENSES	43 175,00 €	TOTAL RECETTES	42 178,00 €

On constate donc que le budget est globalement déficitaire de 1 000 € uniquement. Toutefois, en raison d'écritures comptables particulières (amortissement obligatoire, reprise des résultats précédents...), le besoin de financement est plus important.

Les résultats de l'année 2023 sont ajoutés à ce projet de budget :

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024					
AVEC RESULTAT 2023					
Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Charges à caractère général (011)	22 080,00 €		Vente chaleur	29 890,00 €	
Charges de Personnel (012)	1 600,00 €		Autres produits	- €	
Dépenses exceptionnelle (67)	- €		Amortissement des subventions perçues	- €	
Intérêts d'emprunt (66)	2 355,00 €		Résultat N-1 excédentaire 002	2 713,16 €	
Dotation aux amortissement (68)	12 288,00 €		TOTAL	32 603,16 €	
Dépenses imprévues	- €				
Virement à l'investissement (023)			Entre sections :	- 5 719,84 €	
TOTAL	38 323,00 €		à transférer en investissement (023)		
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Résultat N-1 déficitaire 001			Virement de fonctionnement (023)		
Capital d'emprunt (16)	2 302,00 €		Amortissement	12 288,00 €	
Immobilisations	2 550,00 €		Résultat N-1 Excédentaire 001	6 114,52 €	
Amortissement Subvention	- €		1068		
TOTAL	4 852,00 €		TOTAL	18 402,52 €	
			Entre sections :	13 550,52 €	

Et l'écart se creuse puisque la section d'investissement est désormais excédentaire de plus de 13 000 €. Malheureusement, autant la section de fonctionnement vient abonder la section d'investissement autant l'inverse (de la section d'investissement vers la section de fonctionnement) est interdit.

Pour équilibrer le budget, il est donc nécessaire :

- D'augmenter les dépenses en investissement
- De prévoir des recettes supplémentaires en fonctionnement par le biais d'une subvention de la part de la commune pour compenser la fin de l'amortissement

La question à se poser est alors la suivante :

- La commune doit-elle abonder à hauteur de 5 720 €, soit le montant du déficit une fois intégré le résultat 2023 ? Le coût pour la commune est plus faible mais le petit excédent des années précédentes est utilisé et il n'y a plus de marge de manœuvre pour les années à venir
- La commune doit-elle abonder à hauteur de 8 500 €, soit le montant du déficit hors résultat 2023 ? Le coût pour la commune est plus important mais le résultat des années précédentes est conservé

Il est proposé de prévoir une subvention de 8 500 € de la part du budget communal au bénéfice de la régie de chaleur pour pouvoir conserver le résultat 2023.

La situation sera plus équilibrée à partir de 2025 avec la fin d'amortissements comptables supplémentaires.

Il pourrait également être étudié des solutions pour augmenter les recettes :

- Augmenter les tarifs ? L'augmentation de +5% est déjà importante.
- Raccorder de nouveaux clients ? Il faudrait augmenter le réseau mais la chaudière est dimensionnée pour. Cela avait été discuté à l'époque avec Adis pour la Place des Muriers.

Le budget 2024 de la régie de chaleur proposé au vote est donc le suivant :

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024			
A L'EQUILIBRE POUR LE VOTE - Hypothèse 2 (subvention 8500€)			
Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	22 080,00 €	Vente chaleur	29 890,00 €
Charges de Personnel (012)	1 600,00 €	Participation communale	8 500,00 €
Dépenses exceptionnelles (67)	2 780,00 €	Amortissement des subventions perçues	- €
Intérêts d'emprunt (66)	2 355,16 €	Résultat N-1 excédentaire 002	2 713,16 €
Dotation aux amortissements (68)	12 288,00 €	TOTAL	41 103,16 €
Dépenses imprévues	- €		
Virement à l'investissement (023)	- €	Entre sections :	- €
TOTAL	41 103,16 €		
Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Résultat N-1 déficitaire 001	- €	Virement de fonctionnement (023)	- €
Capital d'emprunt (16)	2 302,00 €	Amortissement	12 288,00 €
Dotations	2 550,00 €	Résultat N-1 Excédentaire 001	6 114,52 €
Immo pour équilibre	13 560,52 €	1068	- €
Amortissement Subvention	- €	TOTAL	18 402,52 €
TOTAL	18 402,52 €	Entre sections :	- €

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- La prime pouvoir d'achat exceptionnelle a bien été validée et sera versée aux agents sur le salaire de mai 2024
- L'avis favorable de la commune sur le projet de PLH de VRA a bien été notifié à Valence Romans Agglo
- Les panneaux « village ambassadeur pour le don d'organes » ont été commandés. Lors de leur pose, un petit évènement pour faire connaître la démarche sera organisé.

Approuvé à l'unanimité

LOI APER – PROPOSITION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LA COMMUNE DE ST MICHEL

La commune de St Michel doit définir ces zones d'accélération des énergies renouvelables et prendre une première délibération pour proposer ces zones au préfet et à Valence Romans Agglo.

Doit être définie des zones pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques sur toiture, des panneaux photovoltaïques au sol, des éoliennes, de la géothermie et de la méthanisation.

Lors d'une réunion le 13 février dernier, les projets de zonage ont été définis et mis à la consultation du public, entre le 23 février et le 4 mars. Aucune remarque du public n'a été faite pendant cette période.

Le conseil municipal propose donc de maintenir les zonages définis en matière de photovoltaïques uniquement (au sol et sur toiture) et de ne pas prévoir de zones d'exclusion.

Ainsi, les zones d'accélération des énergies renouvelables proposées à l'Etat (DDT) et à Valence Romans Agglo sont les suivantes :

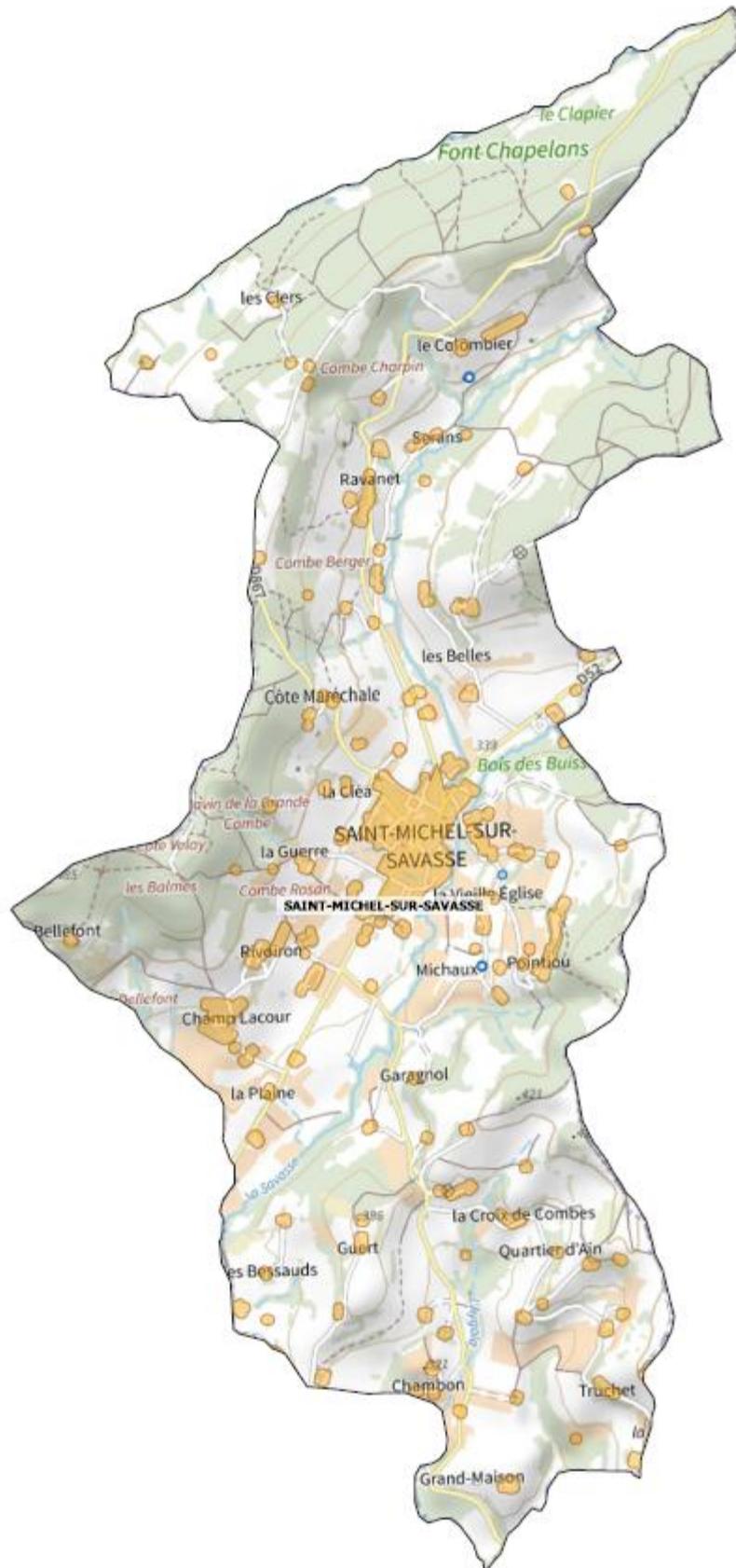
- Pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment : en zone constructible de la carte communale et sur tous les bâtiments identifiés en zone non constructible, comme identifié sur le plan ci-annexé
- Pour le solaire photovoltaïque au sol : sur les parcelles cadastrées suivantes, localisées en annexe :
 - o A 575 (Côte Maréchale)
 - o A 1006, A 1129 et A 1132 (Lagune)
 - o F 898 et F10 (Garagnol)
- Pour l'éolien : néant
- Pour l'hydraulique : néant
- Pour la méthanisation/biogaz : néant
- Pour la géothermie : néant

1) Les zones proposées

Zones avec le type d'énergie renouvelable à développer	Numéro	Localisation
Solaire sur bâtiment	Carte 1	Ensemble du territoire communal sur les bâtiments privés et publics
Solaire au sol	Carte 2	Sur les parcelles communales : <ul style="list-style-type: none"> - A 575 (Côte Maréchale) - A 1006, A 1129, A 1132 (Lagune) - F 898, F 10 (Garagnol)
Hydraulique	/	Non concerné
Eolien	/	Néant (<i>le conseil municipal ne propose aucune zone d'accélération en matière d'éolien</i>)
Géothermie	/	Néant (<i>le conseil municipal ne propose aucune zone d'accélération en matière de géothermie</i>)
Méthanisation et biogaz	/	Néant (<i>le conseil municipal ne propose aucune zone d'accélération en matière de méthanisation</i>)

2) Cartographie

a. Carte 1



b. Carte 2



Voté à l'unanimité

MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS FITNESS AU CITY PARK – CHOIX D'UN PRESTATAIRE

Comme déjà évoqué précédemment, une consultation a été lancée en décembre 2023 pour faire l'acquisition de plusieurs équipements fitness pour compléter l'offre de sport et de loisirs au City park,

Voici un comparatif de prix entre les différents devis reçus en mairie :

Tableau comparatif offres EQUIPEMENT FITNESS (€ / HT)				
équipement	TRANSALP	FREETNESS	FREETNESS INOX	PROLUDIC
Vélo elliptique	3 096,00 €	1 450,00 €	3 390,00 €	2 894,32 €
vélo à main	2 004,50 €	1 290,00 €		1 058,00 €
presse pectoraux	2 204,00 €	2 190,00 €		3 239,32 €
banc exercice 3 places	2 641,00 €			
double pédalier senior		990,00 €		
plateau proprioceptif		990,00 €		2 566,80 €
pole stretch		790,00 €		
TOTAL	9 945,50 €	7 700,00 €	3 390,00 €	9 758,44 €

La proposition de Freetness étant bien inférieure, la commune de Livron, qui est détentrice d'équipements de cette marque-là, a été contactée. Les élus semblent apprécier le matériel, qui n'est pas détérioré depuis son installation. Une visite à Livron va prochainement avoir lieu.

Il est proposé de faire le choix des équipements fitness proposés par l'entreprise Freetness et de signer le devis après avoir constaté sur place à Livron la qualité du matériel.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS FITNESS AU CITY PARK

La mise en place des équipements fitness sont éligibles à une subvention du conseil départemental à hauteur de 50 % du montant des travaux HT. Les équipements étant en lien avec l'espace de sport et de loisirs intergénérationnel mis en place avec le city stade, une demande de subvention auprès du conseil départemental, déjà financeur du city, peut être déposée.

Le conseil municipal se prononce favorablement en faveur de cette subvention.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS FITNESS AU CITY PARK

Avec l'organisation des JO, cette année encore, le ministère de sport propose un appel à projet pour la création de structures sportives. En 2022, la commune avait déjà fait une demande pour le City mais cela avait été refusé en raison de critères très strictes d'attribution. Il semblerait cette année que les critères soient plus souples ; il est donc proposé de solliciter l'Etat pour une subvention pour les équipements de fitness envisagés au city park.

Toutefois, le montant minimum de travaux/équipements subventionnables est de 10 000 € HT. En raison du montant plancher de subvention fixé à 10 000 € HT, des éléments supplémentaires doivent être proposés pour aménager le site avec les équipements fitness afin de rentrer dans les critères d'éligibilité. Il est proposé d'inclure dans le projet les aménagements de la cour de l'école (bancs...). Afin de proposer un plan de financement à jour, ce point est reporté au prochain conseil municipal

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début février :

- Dépôts :
 - PC pour un hangar agricole Chemin Lacour
 - DP pour une piscine 19 Chemin de la Vieille Eglise
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 3 Impasse Félix Roux
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 850 Chemin Dou Fayard
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 126 Rue de la Franquette
 - PC pour la fermeture d'un hangar Côte Maréchale
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 1750 Route de Z'Ain
- Décisions :
 - Accord pour une extension de terrasse 20 Rue de la Mère d'Aigues
 - Refus pour une piscine et un local technique 19 Chemin de la Vieille Eglise

Le pétitionnaire, qui s'est vu refuser un permis de construire pour un aménagement de hangar, a été reçu en mairie pour clarifier son projet. Suite à cette rencontre, un nouveau permis de construire a été déposé.

De plus, le service instructeur demande l'avis du Maire sur une déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques 1750 Route de Z'Ain. En effet, le service instructeur estime que l'implantation des panneaux telle que présentée dans la déclaration préalable dénature la maison en pierre et préconise plutôt une installation sur les dépendances. Les élus ne sont pas d'accord avec le service instructeur et estiment que le pétitionnaire est libre d'installer les panneaux là où il le souhaite. Le Maire donne donc un avis favorable à la déclaration préalable telle que présentée et s'oppose aux remarques du service instructeur.

Arrivée de Séverine CAPOGNA

Budget

- Le budget communal est en cours d'élaboration. Il sera adopté lors du prochain conseil municipal. Une réunion de la commission administrative est prévue le jeudi 21 mars à 19 heures pour en discuter.
- Avec la baisse des réservations liée, notamment au changement du règlement de location, l'Espace du Bagnol fait face à ce jour à une baisse de recettes prévisionnelles. Ainsi, pour équilibrer le budget 2024 du SIVU du Bagnol, une participation des communes est requise.

Le Conseil municipal doit arbitrer le montant de cette participation : soit une participation de 3 000 € et le SIVU utilise tout son résultat excédentaire des années précédentes / soit une participation de 6 000 € et le SIVU conserve son résultat excédentaire pour les années à venir. Le Maire propose de prévoir une participation de 6 000 € qui sera versée ou pas selon le montant des réservations perçu en cours d'année par le SIVU. Le Conseil municipal valide cette position à l'unanimité.

A propos de l'Espace du Bagnol, une solution a été proposée concernant la gestion du soleil sans avoir à obstruer les sorties de secours. Il sera proposé au SIVU de prévoir la mise en place de claustras sur roulettes : elles pourraient être créées par les agents communaux et seraient faciles à déplacer avec les roulettes et à ranger près de la scène.

PCS

Le projet de DICRIM est présenté en conseil municipal.

La liste de ce qu'il reste à faire a été établie. Une nouvelle réunion est prévue pour échanger le 25 mars à 20h en mairie, après la CCID.

Visite Sénat

Le parlementaire Bernard Buis a été contacté pour organiser une visite au Sénat un mercredi, lors des questions au gouvernement. Cela pourrait avoir lieu en juin ou plus vraisemblablement à l'automne (octobre).

Saisonnier

Il est proposé cette année encore de prévoir deux emplois saisonniers au service technique pour cet été. L'offre de recrutement va être prochainement lancée pour informer les jeunes et laisser plus de temps pour espérer avoir plus de candidatures que l'année dernière.

Information gendarmerie

Le Maire a rencontré le commandant de la gendarmerie pour faire le point sur la situation sur Saint Michel du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Un bilan annuel est présenté en séance.

Ainsi, par exemple :

- Cinq infractions de sécurité routière ont été sanctionnées en 2023.
- Vingt-cinq interventions ont eu lieu sur la commune l'année dernière.
- Les atteintes aux biens ont augmenté, dont trois dégradations et un cambriolage.
- Les gendarmes ont effectués 184 heures de présence sur la commune en 2023.

Il est à noter la recrudescence de cambriolages. Il y a quelques jours, des tentatives de cambriolages ont eu lieu à Saint Michel. Une carte bleue a été dérobée dans un véhicule laissé ouvert. Sur Romans et alentours, surtout sur les contreforts du Vercors, il y a actuellement beaucoup de tentatives de vol et de vols sur du matériel agricole.

Panneaux d'indication

Aux collines aromatiques ne fera pas de Ferme en ferme cette année. Toutefois, sa propriétaire, Stéphanie TENCHON, va proposer, à partir de cette année, de l'hébergement à la ferme. Elle demande ainsi à pouvoir apposer des petits panneaux de fléchages, pour faire connaître sa ferme, devant chez elle et au carrefour entre la Route de la Toume et la Rue de la Patache. Le conseil municipal donne son accord à la pose de ces panneaux d'indication.

Projet Rue du Chalon

Le bureau d'étude Actif est en train de travailler sur le projet d'aménagement de la Rue du Chalon. D'ici mi-mars, un chiffrage et un avant projet sommaire doivent être présentés. Le projet consiste en la mise en place d'un nouveau revêtement avec la gestion des eaux pluviales au milieu de la voie, la mise en place d'un cheminement piéton (surement par marquage pour conserver la largeur de la route), la réfection du carrefour (notamment des trottoirs) et une meilleure gestion du stationnement.

Prochaine dates :

- Les rendez-vous du BTP le 7 mars 2024 à Alixan par la fédération des BTP
- Cérémonie et conférence lors de la journée de la femme à Génissieux le 8 mars en fin de journée
- Exercice de sécurité routière en bus pour les écoles le mardi 11 mars
- Venue de Bruno OLLAT de l'ONF pour faire le point sur la gestion de la forêt communale le 12 mars à 18h
- Conseil d'école le 12 mars à 18h30
- Forum de l'eau organisé par Valence Romans Agglo le mercredi 13 mars à 9h à Valence
- AG de l'association d'entraide des personnes âgées de la Résidence Clairefond le jeudi 14 mars à 14h30 à Romans
- Mise en place d'un groupe de travail pour mettre en place un plan intercommunal de Sauvegarde à l'Agglo. La première réunion est prévue le mardi 19 mars à 14h à Bourg de Péage
- Réunion avec le cabinet mandaté par l'Agglo sur la gestion des cours d'eau le 20 mars de 9h30 à 12h à Peyrins
- Réunion cantonale le 22 mars après-midi à l'Espace du Bagnol avec Emmanuelle ANTHOINE et David BOUVIER
- Réunion du Conseil départemental sur l'organisation de la Semaine bleue le lundi 25 mars à 14h à Bourg de Péage
- Réunion de la CCID le lundi 25 mars à 19h en mairie
- Réunion de travail sur le prochain bulletin le 27 mars à 19h30 en mairie
- Réunion du SDED le 9 avril pour souhaiter les 60 ans du syndicat
- Réunion de présentation du nouveau règlement des aides aux territoires (subvention) par le conseil départemental le mercredi 10 avril à 10h à Valence

- Prochain conseil municipal : mardi 9 avril 2024

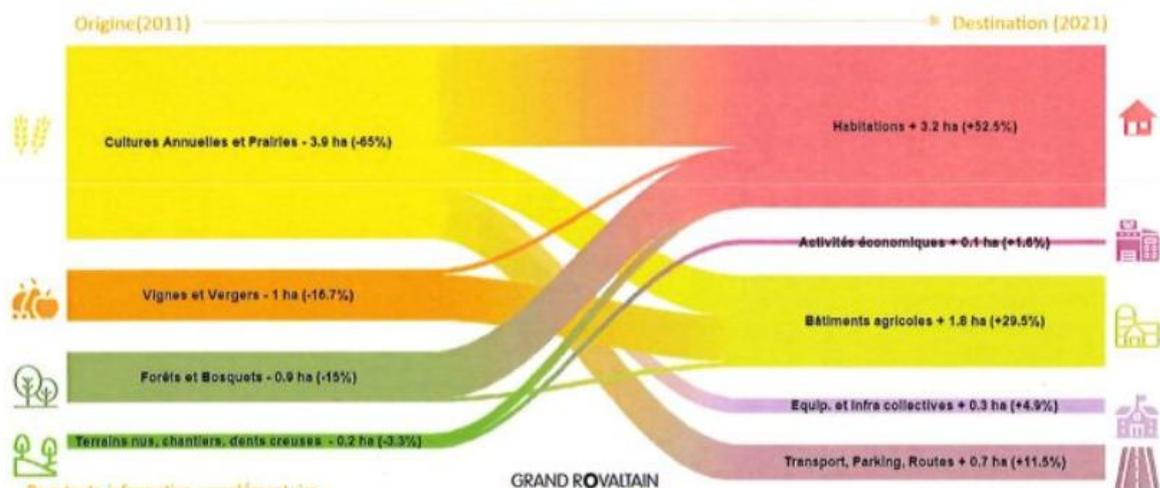
Divers

- Axa relance sa proposition de mutuelle communale. La réduction pour un contrat de complémentaire santé est estimée à 20%. De plus, un contrat sur la dépendance est proposé. Une réunion publique de présentation, pour toute la population, devrait donc avoir lieu à l'issue des activités du Club de la Savasse, le mardi 9 avril à 17h30.
- L'assemblée générale d'entraide et partage a eu lieu le 23 février dernier. La situation financière de l'association est correcte. Trente-cinq familles en bénéficient, 1390 paniers ont été achetés (le prix moyen est de 13,78 €) et 202 collectes ont été faites. Désormais, seules deux permanences sont assurées (le lundi et le mercredi). Les produits non consommables sont donnés aux animaux tandis que certains produits restants sont donnés à une autre association, de Miribel, qui les distribue gratuitement. Cette année, une vitrine réfrigérée et un véhicule (en cours de rénovation) ont été achetés.
- L'assemblée générale du Comité des fêtes a eu lieu le 1^{er} mars. Une nouvelle organisation est à prévoir pour la rentrée puisque le président compte démissionner à l'automne, une fois la fête du village passée. La vogue se prépare sur le thème médiéval. Un appel aux bénévoles pour aider, préparer et participer est prévu pour assurer l'organisation de la fête, en complément des membres du comité.
- Lors de la vogue, la statue de St Michel sera remise à la commune. Il faudra s'interroger : où la mettre ? Plusieurs propositions pourront être faites et un sondage lancé auprès des habitants ? Comment remercier le sculpteur ? Une médaille de la ville ou un trophée pourraient être une bonne idée ?
- Le SCOT a envoyé à la mairie un état de l'utilisation du territoire de la commune.

		Comparaison Village rural *				
		Superficie 2021	% 2021	Évolution 2011-2021	% 2021	Évolution 2011-2021
	Territoires urbanisés	81.4 ha	7.1 %	+5.6 ha (+7.4 %)	7.4 %	+4.9 %
	Territoires agricoles	604.7 ha	52.9 %	-4.7 ha (-0.8 %)	46.6 %	-0.6 %
	Territoires forestiers et semi-naturels	457.8 ha	40 %	-0.9 ha (-0.2 %)	45.5 %	-0.2 %
	Surfaces en eau et abords	0 ha	0 %	+0 ha (+0 %)	0.5 %	-0.2 %

Comment s'opèrent les changements d'occupation du sol sur mon territoire ?

+ 6.1 ha de surfaces urbanisées
entre 2011 et 2021¹
dont **5.8 ha** sur des espaces naturels et agricoles



- La commune a la possibilité d'accueillir une exposition sur la libération de la Drôme organisée par les archives départementales. Après prise de contact avec le service en charge de cette exposition itinérante, elle sera sur St Michel du 24 juin au 8 juillet, pour l'accueil des scolaires et pendant la vogue. Le lieu d'implantation de l'exposition est encore à réfléchir.
- Une campagne de publicité de l'Agglo est actuellement en cours, afin d'expliquer aux habitants des communes ce que l'Agglo a fait pour eux. Ainsi :
 - o La mairie doit indiquer quel projet sera financé par la Dotation de solidarité communautaire versé par l'Agglo aux communes.
 - o L'Agglo valorise ses communes en publiant des informations les concernant sur son site internet
 - o Une boutique de l'Agglo est disponible pour de l'évènementiel.
 - o L'Agglo a fait réaliser des photos par drone et des cartes postales.
 - o Un courrier cosigné par Nicolas Daragon et le Maire de la commune sera distribué dans les boîtes aux lettres en juin prochain.
- Valence Romans Agglo a fait parvenir un nouveau courrier pour rappeler la procédure à suivre concernant la centralisation de la fourrière animale à Valence.
- Information d'Emmanuelle ANTHOINE sur le classement en sous-zone de montagne de la Drôme des Collines pour l'indemnisation des agriculteurs : le préfet a refusé de classer nos communes en sous-zone de montagne.
- Des habitants se sont rendus en mairie pour signaler des nuisances sonores persistantes. Le conflit de voisinage est en cours de résolution.
- Le radar pédagogique et les panneaux de signalisation des lieux du village ont été reçus.
- Le coin cuisine de la mairie est en cours de rénovation. L'évier a été cassé et remplacé. Deux devis complémentaires ont été demandés pour finir l'aménagement (avec la mise en place d'un plan de travail et placard) et créer de nouvelles prises électriques.

Tour des commissions

- Commission technique :

- Dochier sera sur la commune fin mars / début avril et se chargera de la piste forestière. Terpend doit également intervenir prochainement.
 - Plusieurs remarques ont été formulées concernant un chemin abîmé suite à une coupe de bois. Un état des lieux a été fait avec Jérôme GUILLOUD avant les travaux, une remise en l'état sera demandée.
 - Un tour des chemins, voiries communales et fossés doit obligatoirement être fait pour prévoir les travaux de l'année.
- SIVOS :
- Le budget est en cours d'élaboration. La participation des communes sera encore en baisse par rapport à l'année précédente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL